

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 858

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 31**

Après l'alinéa 6, insérer les quatre alinéas suivants :

« 1° *bis* L'article L. 461-2 est ainsi modifié :« *a*) à la troisième phrase du quatrième alinéa, les mots : « du premier alinéa » sont supprimés et les mots : « un certificat médical indiquant un lien possible entre sa maladie et une activité professionnelle » sont remplacés par les mots : « une première constatation médicale » ;« *b*) au dernier alinéa, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « cinquième ».« 1° *ter* Au premier alinéa de l'article L. 461-3, les mots : « du premier alinéa » sont supprimés. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.